

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 12 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 06 décembre 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Monique LE GOFF étant secrétaire de séance.

Délibération n°2023/146
En date du 12 décembre 2023
Portant sur :

Avis du Conseil Municipal sur le projet agricole photovoltaïque
porté par la société MANA ENERGIES

Membres	29
Présents	16
Représentés	11
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE.

Représentés : Madame Florence LE BEC par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Catherine FEVRIER par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christiane GADAUD par Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Stéphanie MERCIER par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Céline BENOS par Madame Martine POTTIER, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Madame Christelle THORÉ, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Monsieur Cyrille PARRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de sa séance de novembre dernier, Monsieur Pierre CHASTAGNOL, chef de projet de la société MANA ENERGIES, est venu présenter le projet photovoltaïque porté par sa société sur plusieurs parcelles agricoles situées sur la Commune.

MANA ENERGIES est un producteur/investisseur d'énergie indépendant fondé en 2018 qui se concentre sur le développement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables notamment solaire et éolien.

Cette intervention a été l'occasion également de faire un point sur la loi d'accélération des énergies renouvelables qui a donné un cadre pour cibler des zones en faveur des énergies renouvelables et le rôle important donné aux Communes.

Rappel des points explicités en Conseil Municipal :

Le projet se situe lieu-dit Les Grandes Vignes sur les parcelles cadastrées section AB n° 213,216 et 218, classées en Zone A du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, pour une superficie de 4,9 hectares.

Monsieur CHASTAGNOL précise la compatibilité environnementale du projet, par l'absence avérée de zone humide, la présence d'une forêt fermée à mélange de feuillus en zone sud, la présence d'une zone ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique type 1) à 1,5 km. La proximité immédiate d'habitat a été prise en compte, ainsi les premiers panneaux photovoltaïques seraient éloignés de manière à ce qu'ils ne soient pas visibles depuis les habitations. Des mesures seront néanmoins mises en place pour limiter l'impact visuel du projet. Il s'agira d'implanter des haies et de densifier les haies déjà existantes avec des espèces locales pour permettre une plus-value d'un point de vue naturel.

- Focus sur le volet agricole du projet,

Monsieur CHASTAGNOL explique que ce site a été choisi pour faire de l'agrivoltaïque car l'usage agricole de ces parcelles est actuellement limité (foin une fois par an) et qu'un éleveur, en quête d'extension de son activité, souhaite occuper ces terrains (élevage ovin)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal :

- décide de se prononcer favorablement au projet photovoltaïque présenté et autorise la société MANA ENERGIES à mener toutes les démarches (consultation des services de l'Etat notamment) en vue de la construction de ce projet

A AIXE SUR VIENNE, le 12 décembre 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 14 décembre 2023 Publié le : 14 décembre 2023
--

Mis en ligne le 2 janvier 2024.